Groupe de travail « Risques Majeurs » 08/04/2011

Présents :

	Nom	Organisme	Mail
Collège des Associations	Renaud Agier	VITROPOLE	Renaud-agier@vitropole.com
	Amanda Bouard	URVN FNE PACA	urvn.amandabouard@gmail.com
	Jacques Carle	CCSE – ASSO. QUART. PLAGES	jcpsl@wanadoo.fr
	Philippe Chamaret	INSTITUT ECOCITOYEN	Philippe.chamaret@orange-business.fr
	Richard Deboom	UFC QUE CHOISIR ?	Richard.deboom@orange.fr
	Bertrand De Sartiges	CPIE 04	Bertrand.de.sartiges@wanadoo.fr
	Christine d'Ingrando Bertheau	ADECV 84320	chbertheau@laposte.net
	Joël Guitard	CCSE	joel.guitard@wanadoo.fr
	Etienne Hannecart	FIDEA	etienne.hannecart@wanadoo.fr
	René Marion	ETANG NOUVEAU	marion.rene@orange.fr
	Daniel Moutet	ADPLGF	adplgf@orange.fr
	Christelle Pakulic	AIRFOBEP	christelle.pakulic@airfobep.org
	Eric Pourtain	CYPRES	epourtain@cypres.org
	Joseph Ramirez	URVN FNE PACA	jo1et2@neuf.fr
	Jacques Regnault	LPO PACA	jac.regnault@free.fr
	Michel Sacher	CYPRES	msacher@cypres.org
	Sabine Varin	UDVN 13	udvn13@free.fr
Collège des Collectivités Territoriales	Guy Barret	CPA – CYPRES	guybarretcoudoux@wanadoo.fr
	Gilbert Belles	GRAND AVIGNON	gilbert.belles@agglo-grandavignon.fr
	René Gaussen	MAIRIE DE CABRIES	Rgaussen.cabries@orange.fr
	Christine Gillet	MAIRIE D'AIX-EN-PROVENCE	gilletc@mairie-aixenprovence.fr
	Robert Girard	MAIRIE DE MEYREUIL	rh.girard@orange.fr
	Elodie Laïfa	MAIRIE DE VITROLLES	Elodie.laifa@ville-vitrolles13.fr
	Gérard Pautrot	MAIRIE DE PEYROLLES	pgpautrot@mairie-peyrollesenprovence.fr
	Françoise Pernin	MAIRIE DE MARTIGUES	Francoise.pernin@ville-martigues.fr
	Dominique Talguemint	MAIRIE DE VITROLLES	dominique.talguemint@laposte.net
	Gwénaëlle Thebault	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	gwenaelle.thebault@mairie-fos-sur-mer.fr
	Rajae Vidal	MAIRIE DE MARTIGUES	rajae.vidal@ville-martigues.fr
	Armand Premartin	RECTORAT AIX-MARSEILLE	armand.premartin @ac-aix-marseille.fr
Collège de l'État et établissements Publics	Michel Branthomme	DREAL PACA	michel.branthomme@developpement-durable.gouv.fr
	Jean-Luc Bussiere	DREAL PACA	Jean-luc.bussiere@developpement-durable.gouv.fr
	Stéphane Reiche	DREAL PACA	Stephane.reiche@developpement-durable.gouv.fr
	Thibaud Normand	DREAL PACA	thibaud.normand@developpement-durable.gouv.fr
Collège des Industriels	Christelle Bourdel Chapuzot	BERTIN TECHNOLOGIES	bourdel-chapuzot@bertin.fr
	Jean-François Cloarec	SOCIETE CANAL DE PROVENCE	jean-francois.cloarec@canal-de-provence.com

	Bernard Durchel	LYONDELL BASELL	
	Claude Erre	ARKEMA SAINT-MENET	Claude.erre@arkema.com
	Patrice Giraud	NAPHTACHIMIE	Patrice.giraud@naphtachimie.com
	Stéphane Hartz	URS FRANCE	stephane-hartz@urscorp.com
	Marie-Line Martos	UIC PACA	marieline.martos@uicpaca.fr
	Fabrice Maury	KALIES	fmaury@kalies.com
	Flore Ostapoff	GEOSTOCK	jos@geostock.fr
	Bruno Ponchie	BGP CONSEIL	Bruno.ponchie@bgp-conseil.com
	Pierre Roumieux	EGIS ENVIRONNEMENT	pierre.roumieux@egis.fr
	Dominique Sciolla	INEOS	dominique.sciolla@ineos.com
	François Wioland	TOTAL	francois.wioland@total.com
Collège des Salariés	Jean-Philippe Murru	CGT	j.murru@laposte.net
	Fabien Beninati	CGT	fabien.beninati@marseille-port.fr
Scientifiques / experts	Roger Revalor	INERIS	roger.revalor@ineris.fr

Excusés : Philippe Boeglin (Ademe) Bernard Brochand (Mairie de Cannes) Bernard Esmieu (Communauté du Gillestrois), Joël Giraud (Mairie de l'Argentiere-la-Béssée) ; Jean-Luc Lasalle (ARS) ; C. Lucchi (Sous-Préfecture Istres), Françoise Maquard (Udvn 06) ; Guy Parrat (Ecopolenergie) Claude Pianetti (Mairie de Vidauban) ; Serge Prato (CC Moyen Verdon) ; Rolland Roche (Mairie de Boulbon) Sophie Roggemans (Esso) ; Claude Vial (Mairie de la Saulce) Joëlle Von Gunten (Mairie de Cannes) ; Mairie de Saint-Martin-les-Eaux.

Pilotage : Marc Bayard, UIC, 'Marc Bayard' (marc.bayard@urip-chim-plast.asso.fr)

Pièce jointe : présentation ppt.

Rédacteurs : Gwénaëlle Hourdin, SPPPI PACA ; Marc Bayard, UIC

Validation : Membres présents au GT, avant le 15 juin

Ordre du jour : Définir les orientations du SPPPI PACA

Trois points ont été abordés :

- Information du public
- PPRT
- Sujets latents ou émergents

Point n° 1 : Information du public

Contrairement aux autres régions de France, il a été décidé à l'initiative du SPPPI, de créer en 1991 une structure dédiée à l'information préventive : le Cyprès. Le Cyprès est l'acteur-clé en région PACA pour l'information règlementaire sur les Risques Majeurs, aussi bien sur les risques naturels que technologiques. Il a élargi depuis longtemps son champ d'action au-delà de l'information règlementaire, notamment au transport de matières dangereuses.

Les préoccupations suivantes ont été évoquées par les participants :

- **Séismes / raz de marée :**

- Quelles seraient les conséquences d'un séisme sur le canal EDF (Saint-Chamas), qui est en surplomb et dont les remblais pourraient alors céder ?

- Quid des demandes de l'Etat sont faites aux collectivités pour identifier les barrages et les berges par rapport à ce risque.

- Qu'en serait-il de la zone de Fos en cas de submersion du fait de la rupture d'un barrage.

- **Système d'alerte**

En cas d'accident, les moyens pensés ou mis en place ne fonctionnent pas toujours (ex AZF), les conséquences sur le fonctionnement normal de la société sont imprévisibles (hôpitaux impactés et donc indisponibles, moyens de communications défaillants ou inexistants, fenêtres brisées rendant impossible le confinement…), l'information et la culture du risques sont un des quatre piliers de la gestion des risques majeurs (en plus des trois autres que sont la prévention, de la protection et de la gestion de crise).

- Pourquoi ne pas mettre en place des automates d'appel comme à Salèze/Rhône ?

Éléments de réponse : Il existe un nouveau système : le SAIP Système d'Alerte et d'Information des populations. Ce système visera à remplacer le système RNA (Réseau national d'alerte) mis en place au début de la guerre froide. L'appel d'offre devrait être lancé par le ministère dans le courant du premier semestre 2011. Il intègrera les sirènes, les automates d'appels les panneaux à messages variables. L'information délivrée par ce système sera de l'information comportementale en cas d'alerte et non pas de l'information préventive.

- Difficultés des collectivités pour alerter les populations (les sirènes ne fonctionnent pas toujours,…)

- Participation citoyenne : création des groupes de volontaires en sécurité/protection civile,

- Plus de transparence des industries, pour anticiper et prévenir les riverains, même en cas de petits incidents.

Éléments de réponse : Il faut noter que le SPPPI PACA est très en avance sur ce sujet, il est à l'origine de la fiche G/P sur lesquels figurent même une fumée anormale. Cette fiche a d'ailleurs été réactualisée en 2008.

- Exercices grandeur nature. Les exercices grandeur nature semblent être le meilleur moyen de former la population.

Éléments de réponse : Ils sont à l'initiative des Préfectures. Mais ils sont très compliqués à mettre en œuvre, coûteux et mal acceptés par la population. Les exercices plus petits, qui permettent de vérifier le fonctionnement des procédures sont déjà riches d'enseignement. Il y a obligation de faire un exercice PPI tous les 3 ans (industriels/préfectures), mais pas avec la population. Une première étape serait déjà de faire participer les collectivités locales à ces exercices. Les Collectivités locales doivent avoir des Plans Communaux de Sauvegarde qui s'intègrent dans le dispositif Orsec (Loi sur la Sécurité Civile 2004). 53'

- **Information préventive**

Les CLIE permettent d'entretenir un dialogue permanent entre les riverains et les industries. Le cyprès donne aussi accès à l'information sur les risques. Cependant, le risque peut dépasser le cadre des riverains et toucher des populations moins informées ou moins conscientes du risques.

- Les populations sont demandeuses d'informations, peut-être moins sous forme papier, mais plus accessible (films, exercices, kit de survie) et en même temps submergées par l'information (trop de sirènes …).

- Les responsabilités : différents acteurs ont des responsabilités dans la prévention et la protection des populations, elles ne sont pas toujours assumées.

➢ Il parait nécessaire d'avoir une circulation de l'information et des connaissances plus larges que l'information règlementaire classique liée aux seuls sites Seveso. En effet, les personnes qui travaillent en proximité de site ne sont pas toujours des riverains informés dans le cadre de l'information règlementaire, XX. Il a été évoqué le TMD, par exemple. Il est nécessaire aussi de renouveler les moyens de cette information, de la rendre plus pertinente et mieux comprise. La réflexion est à approfondir sur les moyens à mettre en œuvre pour développer une culture du risque.

Un débat a également porté sur la maîtrise des risques de façon générale :

Sur les trente dernières années, le risque est de mieux en mieux maîtrisé, alors qu'il est de moins en moins bien accepté. Une nuance est à apporter du fait d'évolutions qui sont mal perçues et même parfois à l'origine d'une fragilisation comme : la densification des entreprises, des appels à sous-traitance, la diminution du transfert de savoir-faire, l'évolution des moyens internes de secours ou encore l'achat de pièces détachées de moins bonne qualité dans une logique économique. Il est rappelé que les accidents sont des évènements qui coûtent très cher aux entreprises et que leur intérêt est avant tout d'éviter l'accident. La question a également été posée sur les moyens des PME pour gérer, transmettre, analyser et apporter des améliorations. C'est en partie le rôle de la Dréal.

Point n° 2 : PPRT

Le SPPPI a pour objectif de faire cohabiter harmonieusement les populations et les industries. L'activité économique est génératrice d'emploi, elle doit cependant s'adapter pour être acceptée et acceptable. Les règlementations évoluent en fonction des évènements. Suite à l'accident d'AZF, la règlementation a été fortement renforcée, y compris en moyens humains (augmentation du nombre d'inspecteurs par exemple). Les PPRT intègrent quelques-uns des enseignements tirés de l'accident de Toulouse. Ainsi, l'objectif premier des PPRT est de protéger les populations de risques existants selon une nouvelle évaluation du risque.

Deux grandes approches ont dicté l'élaboration des PPRT en France :

- En partant des études de dangers existantes et définir les rayons
- En approfondissant dans un premier temps les études de danger pour mieux définir les périmètres. C'est la démarche adoptée en PACA.

Il faut également noter qu'avant l'élaboration du PPRT, l'industriel a comme première action de réduire le risque à la source.

Les préoccupations suivantes ont été évoquées par les participants :

- **Le financement :**

  - Les financements sont très flous. Le financement des zones de délaissement et d'expropriation est tripartite, mais sans définition des quotes-parts. Pour les zones de renforcement du bâti existant, les travaux sont à la charge du propriétaire avec un crédit d'impôt. (Aujourd'hui, le crédit d'impôt porte sur 30 %, plafonné à 10 000€).

Complément d'information : Les élus et la Dréal font remonter au niveau national les difficultés sur ce sujet. Il est actuellement en discussion au niveau national pour arriver à des financements tripartites. Les fédérations professionnelles et l'État convergent pour une financement par le crédit d'impôt à 40 % plafonné à 30 000€ dans la ligne de ce qui avait été agréée lors du Grenelle II. Les 60% restants se répartissant équitablement entre les propriétaires, les collectivités et les industriels.

- Qu'est ce qui est économiquement acceptable pour une entreprise ? Pourquoi ne fait-on pas toutes les mesures de réductions, notamment celles qui se font sur d'autres sites ?

Éléments de réponse : C'est le rôle de la Dréal de regarder ce qui est possible pour l'industriel avec un chiffrage et de mettre en regard l'apport sur la réduction des aléas. Sur certains sites complexes, le fait de réduire certains risques ne permet pas de modifier de façon suffisamment significative les zonages. Ces choix sont présentés aux Personnes & Organismes Associés dans l'étape « stratégie » du PPRT. De plus, les évènements qui sortent du site sont aussi les moins probables. Les autres ont fait l'objet de mesures imposées par arrêtés ministériels aux industriels.

- Comment est défini le périmètre ?

Éléments de réponse : il est fixé par les études de dangers. Les rayons sont basés sur la somme des 3 cartes d'aléas (prise en compte de l'effet toxique, thermique, surpression). L'UIC préconise que les mesures

décidées (expropriation, délaissement, prescription) soient fondées sur chacune des 3 cartes d'aléas pour réduire le montant des travaux et conduire à des travaux de renforts appropriés aux risques.

- En cas d'accident : La question est posée sur les modalités d'assurances pour les propriétaires touchés par la prescription sur le bâti. Il faudra également préciser les conditions de prise en charge en cas de dégâts provoqués par un accident industriel.

- **Les CLIC :**
  - Ne font pas suffisamment de concertation
  - N'intègre pas les risques sanitaires, pourquoi ne pas créer des PPRS ? ⇨ passerelle avec la thématique santé/environnement

- **Le manque d'information :**
  - Pour les touristes arrivant sur la zone et ne connaissant pas le contexte
  - Pour la population et notamment celle qui veut participer au CLIC/POA
  - Pour l'intégration dans les documents d'urbanisme, voire pour le personnel de mairie

- **L'accompagnement des populations**
  (cf. projet proposé par SPPPI Lyon http://www.lyon-spiral.org/)
  - Le riverain sera maître d'ouvrage des travaux qui seront fait chez lui, il en sera responsable. Or il n'a pas les mêmes moyens qu'un industriel, pour financer et contrôler les travaux.
  - Quel serait le positionnement des assureurs, en cas d'accident, en cas de réalisation ou non des travaux de renforcement ?
  - Qu'est ce qui est « économiquement acceptable » pour un riverain ?
  - « La responsabilité de la protection des habitants ne doit pas incomber aux citoyens, qu'on a parfois obligés dans le passé à habiter à proximité de l'usine. Il y a une incohérence : les maisons seront protégées, mais les habitants vivent dehors. »

Éléments de réponse : Les maisons doivent être renforcées pour éviter que sous l'effet d'un accident, elles ne soient pas source de danger pour l'habitant.

- Quid des PPRT d'établissement en zone artisanale ou industriel, à l'exemple de Brennatg (36 salariés) alors que sur la zone, 4000 personnes travaillent.

- **Les établissements hors PPRT**

Beaucoup d'entreprises ne sont pas concernées par les PPRT. Quid du TMD, des gares de triage par exemple, du stockage déporté ?

Éléments de réponse : Il y a sur la gare de triage de Miramas un PPI, mais il n'y a pas de mesures de renforcement du bâti, ni de mode de financement associé les risques les plus importants sont toutefois sur les établissements seuils haut. Il peut y avoir une réflexion à mener sur une culture du Risque pour les exploitants autres que Seveso.

- Le SPPPI PACA prend note de ce sujet de préoccupation majeur qu'est le PPRT, tant sur les financements, que sur le manque d'informations, la concertation, l'accompagnement des populations ou encore les établissements hors PPRT. Ils serviront à alimenter ses futurs travaux.

Quelques références :

- http://www.clic-paca.fr/
- http://www.pprt-paca.fr/

Point n° 3 : Sujets latents ou émergents

TMD

On assiste à une évolution qui tend à favoriser le transport par route au détriment du transport par rail. Le TMD est très diffus et généralisé sur tout le territoire français. Il faut prendre en compte l'ensemble de la chaîne et les répercussions des actions mises en place sur un des maillons de la chaîne. Ainsi, diminuer les quantités de stockage peut entraîner par exemple la généralisation du stockage roulant.

Il faut acquérir une vision plus globale, ce qui accentue la difficulté de ce sujet, déjà complexe car faisant intervenir un grand nombre d'acteurs (transporteurs, chargeurs, SNCF, responsables d'infrastructures portuaires, aéroportuaires, ferroviaires autoroutières, collectivités locales, État …).

- Il manque des zones de stockage sécurisé
- Il existe par exemple des sujets apparemment simples comme des difficultés de fléchage, qui ne trouve pas de financeur car les responsabilités et/ou les financeurs ne sont pas clairement identifiés.
- Nécessité de recréer une dynamique, un lien entre les acteurs afin que les décisions prises le soient en fonction des répercussions sur la chaîne.

Pipelines/canalisations

C'est essentiellement l'aspect canalisations & urbanisme qui a été abordé. Les canalisations semblent peu ou mal prises en compte dans les documents d'urbanisme. La règlementation a imposé de nouvelles études de dangers sur les canalisations qui définissent des distances de danger plus importantes.

- Que fait-on lorsque ces canalisations sont en zone urbaine et qu'il y a des ERP (Etablissements recevant du public) dans les périmètres définis par les nouveaux calculs ? Peut-on imposer à l'exploitant des protections supplémentaires pour rester dans les distances initiales ? Peut-on faire déplacer ces canalisations ? Y aura-t-il des PPRT autour des canalisations ?

Éléments de réponse : Sur les canalisations, il n'y a pas de règlementation par rapport à l'existant (contrairement à ce qui est fait dans les PPRT). La règlementation impose des restrictions sur l'urbanisme autour des nouvelles canalisations. Le rôle de l'Etat est de porter à connaissance le réseau des canalisations auprès des communes. Celles-ci doivent alors interagir avec les exploitants pour renforcer éventuellement les canalisations. Cette information n'a pas été diffusée jusqu'au bout.

- Ce peut être un des champs d'action du SPPPI, ajouté à la mutualisation des bonnes pratiques sur ce sujet.

Il serait nécessaire de travailler dans le cadre des SCOT, pour avoir une image plus précise des enjeux, sur les préconisations et qui seraient déclinées ensuite par les collectivités.

Vieillissement/modernisation des installations

Le plan de modernisation vient compléter le dispositif de maîtrise des risques des installations, et notamment des canalisations. Ce plan vient juste d'être mis en place, tous les guides devraient être édités d'ici la fin de l'année.

- Les stations de traitement des eaux dans les industries sont souvent vieillissantes et moins efficaces. Elles présentent un risque environnemental.

Elément de réponse : Une étude est en cours sur les installations de traitement des industriels par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Pour les collectivités, des conventions de rejet sont signées avec les industriels, des permis d'autorisation sont aussi délivrés après avoir réalisé un schéma directeur de l'assainissement qui prend en compte tous les rejets.

- ➢ Le SPPPI devra se faire l'écho de la démarche sur les installations de traitement comme sur le plan de modernisation de façon générale.

LE SPPPI PACA

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels

SPPPI-PACA

Les objectifs de la réunion

Définir les axes de travail du GT Risques majeurs :

- Quelles sont les problématiques actuellement rencontrées en région PACA sur lesquels le SPPPI peut intervenir ?
- Quelles sont leurs niveaux de priorité ?

➢ Les actions qui peuvent être réalisées :
- Information (journées, documents, internet…)
- Actions/études avec des financements spécifiques à identifier

SPPPI-PACA

GT Risques majeurs du 08/04/11

- **9h :** Accueil, Tour de table
- **9h15 :** Présentation du SPPPI PACA et des objectifs de la réunion
- **9h30 : L'information du public**
  - ➢ Échanges avec la salle
- **10h00 : Les PPRT**
  - ➢ Échanges avec la salle
- **11h00 : Les sujets émergents …ou latents**
  - ➢ Échanges avec la salle
- **11h30 :** Débat sur les orientations futures du SPPPI PACA
- **12h00 :** Fin

SPPPI-PACA

L'information du public

- **Les retours de la plénière 22/06/2010**
  - Manque d'exercices à taille réelle
  - Définir :
    - Les bons outils (en cas d'alerte notamment)
    - Le bon message (information d'action,…)
- **Les exercices à taille réelle :**
  - 2004 : Fos
  - 2007 : base navale Toulon
  - 2010 : idem
- **Système d'alerte :**
  - Nouveau système mis en place par le ministère (1er semestre 2011)
    - Informer les populations pour préciser les consignes
    - Donner des indications sur l'évolution des événements

SPPPI-PACA

Les objectifs du SPPPI PACA

- **Traiter des questions d'environnement industriel**
  - De toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances
  - Pour les hommes, les biens et les milieux naturels
  - À court, moyen ou long terme
- **Rechercher des solutions** permettant de réduire les impacts industriels sur l'environnement et d'atteindre un bon état de sécurité industriel
- **Être un lieu de débat et de concertation,** c'est-à-dire un lieu où se co-construisent sur la base de la collégialité, du dialogue, et du respect mutuel, les orientations communes du SPPPI
- **Bien que n'ayant pas de pouvoir de décision finale,** le SPPPI a cependant un rôle d'impulsion, d'orientation et de propositions
- **Capitaliser** les expériences et les initiatives, **de susciter et de collecter** des études, **d'émettre** des avis et des recommandations

» *Extraits de la charte du SPPPI PACA*

SPPPI-PACA

L'information préventive du public

- **Les SPPPI de France**
  - Coordination des campagnes d'informations réglementaires
- **Les actions antérieures du SPPPI PACA**
  - 1991 : Création du Cyprès
    Centre d'information pour la prévention des risques majeurs
    Aide les collectivités et les établissements concernés à mettre en œuvre leurs obligations réglementaires dans les domaines de :
    - L'information préventive des populations
    - La gestion de crise communale (PCS, DICRIM)
    - La mise en sécurité dans les établissements scolaires
    - Coordinations des campagnes d'informations réglementaires
    - ➢ Risques naturels et technologiques
    - ➢ Au-delà du champ réglementaire

SPPPI-PACA

16/05/2011

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques

- **Objectif :** protéger la population des risques générés par certaines installations industrielles en définissant des règles d'utilisation des sols compatibles avec l'activité de ces installations.
- **Définitions :**
  - *Étude de danger* : recense les phénomène dangereux possibles, la probabilité, l'intensité prévisible de leurs effets (surpression, thermique toxique)
  - *Aléa* : probabilité qu'un phénomène accidentel produise en un point donné des effets d'une intensité
  - *Carte des aléas* : combinaison des données précédentes en tout point du territoire pour chaque type d'effet. (DREAL)
  - *Carte des enjeux* : dépend des infrastructures sur le territoire (ERP, équipements d'intérêt général, infrastructures transports…), présence d'habitants et de salariés.
- **Les produits :**
  - Une note de présentation
  - Règlement pour les aménagements futurs
  - Recommandations sur le bâti existant

SPPPI-PACA

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques : les actions

- **Les collectivités :**
  - Au niveau national : Financement (Amaris, …)
  - Sur le terrain : mise en place de cellule d'information (La Rochelle, Le Grand Quevilly…)
- **Les SPPPI de France**
  - Gestion du secrétariat des CLIC
    - Cyprès
  - Étude : *«Fonctionnement des CLIC »* (avec propositions) (Spiral,2010)
  - Informations :
    - Documents *«Guide pratique pour organiser efficacement les réunions publiques sur les PPRT»* (Spiral,2011)
    - Plaquettes,
    - Sites…

SPPPI-PACA

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques

SPPPI-PACA

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques : les actions en cours

Projet (Spiral) : « Accompagnement des collectivités & des populations » (2011-2012)

*«…Des mesures de protection contre l'effet thermique (8 KW/m² ou 1800 (KW/m²)*s) devront être mises en œuvre, notamment : adaptation de vitrage, protection des façades, mise en place de volets, protection des structures métalliques sur les façades exposées au flux thermique…» extrait d'un Règlement PPRT*

- **Volet information :**
  l'objectif de protection ⇨ description technique des travaux
  (pop concernée, collectivités, professionnels du BTP)
  - Technique : quelles solutions techniques ? comment hiérarchiser (10% de la valeur) ?
  - Organisationnelle : quels contacts ? quelles procédures à suivre ? Quels organismes ressources ?
- **Volet ingénierie :** à moyen terme
  - Constitution et structuration de personnes et d'organismes ressources
  - Outils méthodo pour les collectivités et professionnels (formations, méthodes d'éval des coûts…)
  - Dispositif opérationnel : expérience pilote

SPPPI-PACA

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques

- **Articulation CLIC/SPPPI :**
  - **CLIC :** instance de concertation privilégiée pour favoriser une information et un échange de proximité
  - **SPPPI :** base de réflexion et d'études sur les sujets transversaux et génériques intéressants plusieurs CLIC
    - Favoriser les échanges
    - Capitaliser les informations en provenance des CLIC
    - Mettre à dispositions des CLIC des éléments ou références pour éclairer chaque question et simultanément éviter les doublons
    - Complémentarité fructueuse

SPPPI-PACA

Transport Matières Dangereuses

- **Les actions des SPPPI de France**
  - Spiral :
    - Plan de circulation des matières dangereuses par la route
    - « Cahier des charges pour l'aménagement d'une plate-forme modèle d'échange rail/route prenant en considération les préoccupations environnementales et de sécurité publique » (2002)
  - SPPPI Basse-Seine :
    - Stratégie de gestion et de maîtrise du risque lié au TMD sur l'agglomération havraise
    - Etude contexte réglementaire
    - Analyses accidentologie (en cours)
- **Les actions du SPPPI PACA**
  - Le Livre Blanc (2006) :
    - Un état de lieux de 200 pages pour les professionnels
    - Une définition des rôles et un recueil du point de vue de chacun
    - Un consensé de la réglementation
    - Un recueil statistique
    - Des préconisations stratégiques pour les années à venir :
      - *Partage de l'information*
      - *Stationnement*
      - *Desserte locale*
      - *+ report modal*
  - Guide méthodologique gestion TMD à l'usage des communes (2007)
  - Site internet dédié et SIG (géré par le Cyprès)

SPPPI-PACA

16/05/2011

Canalisations

- Moyen de transport le plus sûr, le plus économique et le moins polluant en comparaison des autres (route, fer…)
- 4000 km de canalisations en PACA (8 % du kilométrage national)
- **Étude statistique BARPI** *
  - Porte sur cana de produits (flux importants) hors sites industriels
  - sur 75 accidents entre 1965 et 2000
    - Produits concernés : Hydrocarbures : 45%, gaz : 36 %
    - Dans 90% des cas, il y a rejet de produit, et 15 % des fuites engendrent inflammation
    - Causes :
      - Travaux totalement indépendants : 1 cas/2
        - Insuffisance d'information
        - Érosion des terrains
      - État des canalisations > 1 cas /3
        - Défaillance du matériel
        - Agressions naturelles (glissement de terrains, gel, foudre…)
    - Conséquences : pollutions des sols (1 accident/3), eaux souterraines (1 /6), eaux de surface (1 /5)
  - Réglementation : Industriel, Etat, Collectivités
  - Plan de modernisation

* Bureau d'Analyse des Risques et Accidents Industriels

SPPPI-PACA

Orientations 2011- 2012 du SPPPI PACA sur la thématique Risques majeurs

- Informations & GT :
  - Info du public : SAIP, incidents, moyens (films…), clarifier les infos, transparence, pédagogie, élargir au-delà du réglementaire, barrage & canaux, participation citoyenne.
  - PPRT : informations (financement, participants, collectivités), accompagnement, assurance, stockage déporté & TMD, zone industrielle, quid des installations hors champ, risques sanitaires…
  - TMD : + d'info, de liens (acteurs, coll, état), de dynamique, zone de stockage,
  - Canalisations : infos réglementaires, cana & urbanisation: SCOT, existant etc…, info/formation pour les intervenants, …
  - Modernisation : information sur l'avancée, sur les installations de traitement (collectivités/industriels), canalisations
- Date de la prochaine réunion : septembre

SPPPI-PACA

Plan de modernisation des installations

- **Le contexte**

Plan lancé officiellement par la Secrétaire d'État à l'Écologie le 13 janvier 2010.

⇨ prise en compte homogène et systématique des risques environnementaux liés au vieillissement des installations industrielles.

- **La cible**
  - Initialement les établissements SEVESO Pétrole/Chimie.
  - Aujourd'hui : les installations soumises à autorisation (plus de 10 000 installations potentiellement visées).
- **Les objectifs**
  - Une harmonisation des pratiques entre industriels
  - Une prise en compte systématique et homogène du risque environnemental qui va conduire à un suivi renforcé de certains équipements
- **Le texte réglementaire de référence**
  - Arrêté du 4 octobre 2010

SPPPI-PACA

Plan de modernisation des installations

- **Périmètre du plan de modernisation :** les ouvrages et équipements dont la défaillance liée au vieillissement est susceptible de conduire à un risque technologique ou environnemental,
  - *Installations :*
    - Électricité et Instrumentation
    - Génie civil
    - Réservoir de stockage + Réservoir cryogénique
    - Tuyauteries et capacités
  - *Canalisations de transport*
- **Méthode :**
  - Recensement
  - État initial
  - Programme d'inspection
  - Réparations/actions correctives
  - Guides techniques établis par les industriels et reconnus par le ministère d'ici fin 2011

SPPPI-PACA